



Engagement du licencié(e)

I. Charte

Dans le cadre de son activité sportive au sein de l'Association US Yverdon Handball dont le siège se situe à 1400 Yverdon-les-Bains, le/la soussigné(e), en qualité de licencié(e), s'engage à respecter le Charte, dont le contenu est le suivant :

- Agir avec **passion** et **solidarité**, pour la cohésion et la performance collective ;
- **Respecter** toute personne sur et en dehors du terrain (entraîneur, coéquipier-ère, arbitre, adversaire, parents...);
- **Prendre soin** des installations, des équipements et du matériel mis à disposition ;
- **S'investir** dans la vie du club pour les matchs et autres manifestations ;
- Avoir un **comportement exemplaire** et toujours donner le meilleur de soi-même ;
- Venir **supporter** les équipes juniors et seniors du club ;
- Être à jour de mon **inscription** et de **mes obligations au club** ;
- Rester **humble, tolérant et maître de mes émotions** en toutes circonstances.

II. Démission

La personne soussignée, désireuse de démissionner de l'association, s'engage à faire parvenir sa démission par courriel au secrétariat (secretariat@usyhandball.ch), au plus tard le 30 juin. À défaut, il/elle est informé(e) que la licence pour l'année suivante sera automatiquement facturée.



Consentement de l'usage de photographie et d'enregistrement vidéo

Dans le cadre de son activité, l'Association US Yverdon Handball réalise des photographies, des vidéos ou des enregistrements sonores sur lesquels peuvent figurer les personnes mineures et majeures fréquentant les entraînements organisés par nos soins et les matchs de championnat de la Fédération de Handball (FSH).

Elle peut être ainsi amenée à diffuser les documents ainsi créés sur ses supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, vitrines, rapports d'activité, présentations internes et externes, expositions, assemblées générales ou encore la presse). La diffusion peut impliquer une mise en ligne durable et une duplication des images et des données par d'autres utilisateurs sur les réseaux sociaux.

Information complémentaire

L'autorisation est valable pour la totalité de la durée de fréquentation des activités. Elle peut être retirée à tout moment en contactant le secrétariat de la USY (secretariat@com-usy.ch). Vous bénéficiez également d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ou concernant votre enfant.